

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize octobre deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Jérôme DELAVault - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Lionel MION - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Justin SAFFROY (suppléant de Frédéric GUEGUEN)

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Patrick BUTTNER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	28
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes Pour :	28
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 60/2023

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code Général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 45-2020 du 20 juin 2020, sont portées à la connaissance du Comité Syndical.

Lors de la réunion du 27 juillet 2023, le Bureau a pris la délibération suivante :

- **Annulation de la délibération n° B03/2023 - Adhésion à Bourgogne Franche Comté Mobilité Electrique**

Dans le cadre de la délibération B03/2023 relative à l'adhésion à Bourgogne Franche Comté Mobilité Electrique, il a été validé par le Bureau, sur demande de la Préfecture, l'abandon de cette procédure d'adhésion et le retrait de la délibération afférente ainsi que et le recouvrement des 1 000€ déjà versés.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend acte** du compte-rendu des décisions prises par le Bureau.

Fait et délibéré en séance

Le 23 octobre 2023
Le Président
Jean-Noël LOURY